DEPARTEMENT DE L'AUDE REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2021-161

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Finances

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Décisions budgétaires

Séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2021, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:

EXONERATION
DES DROITS
D'OCCUPATION
DU DOMAINE
PUBLIC POUR LES
TERRASSES DES
BARS ET
RESTAURANTS,
EN RAISON DE
SUITES DE LA
CRISE LIEE AU
COVID-19

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER Préscillia, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène, Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GRIMAUD Bernard, Mme SURRE Régine donne procuration à M. DEMANGEOT François, M. SIBRA Daniel donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline, Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme GAÏANI Audrey donne procuration à Mme GRANIER Préscillia,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 30.06.2021 Absents:

M. CABANIE Didier, Mme KUFEL Zohra,

Secrétaire: Mme CHABERT Sabine,

AFFICHAGE EN DATE DU: 30.06.2021

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU: 1 3 JUIL. 2021

Le rapporteur rappelle le contexte de crise sanitaire provoqué par l'épidémie de covid-19, qui a entravé le développement économique du territoire, avec plusieurs périodes de confinement de la population et la fermeture des bars et restaurants.

Le 19 mai, les bars et restaurants ont pu rouvrir leur terrasse uniquement (assis) avec une jauge de 50 % de la capacité de la terrasse et un protocole adapté, Une seconde étape est intervenue le 9 juin, avec une ouverture en terrasse (assis) avec jauge de 100 % et toujours un protocole adapté. Enfin, depuis le 30 juin les établissements peuvent accueillir 100 % de l'effectif admissible, dans le respect des mesures barrières et de distanciation.

Par délibération n°2020-238 du 24 novembre 2020, l'assemblée avait adopté des mesures d'exonération des redevances d'occupation du domaine public communal pour les terrasses des bars et restaurants, pour la période de reconfinement, qui avait pris effet le vendredi 30 octobre 2020 et ce jusqu'à l'autorisation de réouverture.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de poursuivre la politique d'accompagnement des acteurs économiques, et de prolonger les mesures d'exonération des redevances d'occupation du domaine public communal pour les terrasses des bars et restaurants, jusqu'au 15 août 2021.

Envoyé en préfecture le 12/07/2021 Reçu en prefecture le 12/07/2021 Affiché la ID : 011-211100763-20210706-DB2021181-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant prorogation de l'état sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire

Vu le décret n° 2021-606 du 18 mai 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

APPROUVE la poursuite de l'exonération des redevances d'occupation du domaine public communal pour les terrasses des bars et restaurants, jusqu'au 15 août 2021.

AUTORISE monsieur le trésorier municipal à mettre en application les dispositions définies précédemment.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 06 juillet 2021.

Ampliation faite le :

13 JUIL 2021 Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le :

2 JUIL 20
Par publication le :

Par publication le :

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 1 3 JUIL. 2021

ID: 011-211100763-20210706-DB2021161-DE

Le Maire,

Patrick MAUGARD